



**Ville de Marseille - Mairie des 13e et 14e
Arrondissements**

MA-MA1314 (17704)

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES**

**GOUTERS DE NOEL 2023 POUR LA MAIRIE DES
13ème et 14ème ARRONDISSEMENTS**

Numéro de la consultation : 23_2912

Procédure de passation : Procédure adaptée

Date de notification :

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2 – PROCÉDURE.....	3
ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 4 – COMPOSITION D’UN GOÛTER-TYPE	4
ARTICLE 5 – QUANTITÉS DE GOÛTERS	4
ARTICLE 6 – CONDITIONNEMENT DES GOÛTERS	
ARTICLE 7 – DÉLAI ET CONDITIONS DE LIVRAISON.....	4
7.1). Délai de livraison	
7.2). Conditions de livraison	

Article 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Marseille
Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements de Marseille
72 rue Paul Coxe
13014 Marseille

Article 2 - PROCÉDURE

La procédure de passation est la suivante :
MAPA OUVERT AVEC BOAMP selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).
Nature des prestations : Fournitures

Article 3 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet : Fourniture et livraison de goûters de Noël pour les enfants des 13^{ème} et du 14^{ème} Arrondissements destinés à des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les goûters devront comporter une boisson et diverses friandises présentées dans un sachet en papier recyclé.

Une étiquette de 5cm de diamètre environ au logo de la Mairie de secteur précisant "goûter de Noël (fournie par elle-même) devra être collée sur chaque sachet.

Une carte de Mme la Maire fournie par la mairie des 13^{ème} et du 14^{ème} Arrondissements sera insérée dans chaque goûter

Public visé :

- écoles publiques et privées ;
- enfants présents au spectacle de Noël ;
- associations ;
- centres aérés,

Article 4 – COMPOSITION D'UN GOÛTER-TYPE

La composition d'un goûter-type sera la suivante : **7 articles** obligatoirement

- un Père Noël en chocolat, 40 g minimum
- une madeleine environ 25 g
- une brique individuelle de pur jus de pomme environ 20cl
- trois papillotes d'environ 10g par papillote
- une barre caramel miniature enrobée de chocolat environ 18g

Les friandises devront toutes être présentées emballées individuellement par mesure d'hygiène.

Il sera indiqué sur chaque emballage la date limite de consommation (DLC) entre 6 et 8 mois ou la date de durabilité minimale (DDM).

Contenant :

sac d'aspect festif en papier recyclé. Il devra être solide et pratique pour pouvoir y coller une étiquette fournie par la Mairie de secteur des 13ème et du 14ème Arrondissements . Les goûters devront être livrés dans un carton rigide pour éviter l'écrasement.

Présentation :

Une étiquette au logo de la Mairie de secteur précisant "goûter de Noël" et le logo de la Mairie de Secteur, sera à coller sur chaque sachet de goûter.

Une carte de visite de Madame la Maire fournie par la mairie des 13ème et du 14ème Arrondissements sera également à insérer dans le contenant.

ARTICLE 5 – QUANTITÉ DES GOÛTERS

La quantité des goûters de Noël livrés sur la Mairie et dans les établissements scolaires, correspondra au nombre d'enfants présents dans les différents établissements.
A titre indicatif, en 2022, cela représentait une commande d'environ 26 000 goûters.

Quantité : min 12 000 max 27 500 goûters.

ARTICLE 6 – CONDITIONNEMENT DES GOÛTERS

Les goûters seront conditionnés dans des cartons **sur lesquels sera notée la quantité**.
En aucun cas, le conditionnement ne devra détériorer le contenu des sachets, sous peine d'être remplacés dans un délai de 48 heures, sans dépasser le délai maximum du 19 décembre 2023.

ARTICLE 7 - DÉLAI ET CONDITIONS DE LIVRAISON

7.1). Délai de livraison :

Le délai de livraison sera compris entre le **14 novembre au 19 décembre 2023** inclus sur les jours et heures d'ouverture des structures à livrer soit de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 sauf le mercredi.

Associations et centres aérés : semaine 46 (13 au 17 novembre inclus) en mairie de secteur stocké dans les locaux de la Mairie de secteur des 13ème et du 14ème Arrondissements .

Écoles : semaines 49-50 (4 au 15 décembre inclus) livraison directe dans les écoles.

Centres aérés : semaine 50 (11 au 15 décembre inclus) livraison directe mairie stocké dans les loges.

7.2). Conditions de livraison :

La livraison devra se faire :

- sur la Mairie de secteur des 13ème et du 14ème Arrondissements
- sur les écoles maternelles et primaires (listes fournies en annexe)

La liste exhaustive des établissements à livrer avec les quantités sera remise au titulaire au moment de la notification du marché.

Un itinéraire de livraison devra être fourni par le titulaire du marché dans le cadre de réponse du mémoire technique ainsi que son organisation.

L'estimation du nombre de sites à livrer est d'environ 120 lieux (Mairie de secteur, écoles, la salle du spectacle de Noël).

Article 8 – RÉUNION PRÉPARATOIRE

Une réunion sera organisée avec le titulaire du marché une fois qu'il sera attribué et notifié afin de définir tous les détails de la livraison.